

M. Yannick BARBAN

Ardentes le 25 mars 2021

Président de la commission d'enquête
Parc éolien du Champ des Vignes
à Fontenay

à

Monsieur le Préfet de l'Indre
Direction du Développement Local
et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement
Place de la Victoire et des Alliés
CS80583
36019 CHATEAUROUX Cedex

Objet : Société d'Exploitation du Parc Eolien du Champ des Vignes

Demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un parc éolien à Fontenay

Réf : Arrêté préfectoral n° 2021-01-12-001 du 12 janvier 2021, modifié par l'arrêté n° 2021-02-08-002 du 8 février 2021, portant ouverture de l'enquête publique

Monsieur le Préfet,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation visée en objet s'est déroulée en mairie de Fontenay du 8 février 2021 au 19 mars 2021.

L'article 5 de l'arrêté du 8 février 2021 cité en référence précise que la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, soit au plus tard le 19 avril 2021.

Au regard du volume important d'observations reçues au cours de l'enquête, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder à la commission d'enquête, en application de l'article L.123-15 du code de l'environnement, un délai supplémentaire de quinze jours pour rendre son rapport et ses conclusions soit au plus tard le mardi 4 mai 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Copie : Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges